La cuisine équipée au

Carrefour de la réflexion

(Et sans passer par la caisse!)



n peut voir la bouteille à moitié pleine et se dire qu'une fois de plus la cuisine intégrée est à l'honneur, qu'elle conserve le même pouvoir de séduction aux yeux des Français. Qu'elle est source de rêve comme le sont les voyages aux antipodes, les croisières de luxe ou les voitures neuves (fantasme un peu estompé avec la prime à la casse de 2009). De fait, les plus enchantés verront une consécration populaire dans le fait que Carrefour, deuxième groupe mondial de la grande distribution, la choisit en partenariat avec Nestlé, leader planétaire des produits alimentaires, pour générer une forte participation au jeu concours Nestlé Nutry Family organisé du 1er au 9 juin.

Mais, une fois l'ivresse passée, on peut aussi voir la bouteille à moitié vide et noter que ce choix « d'une cuisine de rêve d'une valeur de 15 000 euros », livrée en cadeau comme l'avait déjà fait *Maggi* il y a trois mois (cf. article du 4 mars dans notre rubrique Actualités) par le même procédé de jeu concours. Et se demander, non sans inquiétude et loin des comparaisons flatteuses de séjours aux Seychelles, croisières en mer des Caraïbes ou décapotables rutilantes, si la cuisine n'a pas perdu son statut identitaire ou d'appartenance sociale, pour être choisie par l'enseigne la plus populaire qui soit. Le fait que Carrefour propose par ailleurs sur son site de gagner le nouveau *Fiat Doblo*, véhicule à la faible charge onirique car hybride entre l'utilitaire et le monospace familial, peut valider cette thèse.

Comme la validerait la démarche d'offrir le même lot domestique empruntée dans les prochains mois par d'autres marques, d'alimentaires ou non, d'autres enseignes, d'hypermarchés ou pas. En attendant, restent en toile de fond deux questions encore pendantes :

- primo : la démocratisation, certes souhaitable, conduit-elle forcément à la banalisation, dont le paroxysme est de dénaturer les produits en leur ôtant tout sens propre ?
- secundo : la démocratisation elle- même a t-elle encore un sens, lorsque s'en emparent des opérateurs extérieurs, et non pas ceux qui en sont légitiment responsables pour l'organiser et la mener sur leur propre marché ?

Revenons pour conclure à des considérations plus concrètes. Téléchargeable en PDF sur le site de Carrefour, le règlement du jeu concours précise notamment les éléments suivants concernant la «cuisine équipée d'une valeur unitaire maximale de quinze mille (15 000) euros TTC (chez nos partenaires). Ce lot comprend : meubles de cuisine ALNO, équipements électroménagers BOSCH, recherche des prestataires, création de produits sur mesure, élaboration des plannings et gestion des équipes de pose, pose de la cuisine par des professionnels cuisinistes, suivi des travaux, contrôle et suivi qualité de la cuisine. Ce lot ne comprend pas : les suppléments des travaux et du mobilier au-delà des 15 000 euros alloués à l'opération.»

Jérôme Alberola